

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
du Centre-Val de Loire

**Décision n° 30248 du 3 novembre 2017 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie  
du cadre général de la région de gendarmerie du Centre-Val de Loire**

NOR : INTJ1725727S

Le commandant de la région de gendarmerie du Centre-Val de Loire, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Loiret,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 33295 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630320S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> décembre 2017 :

**Raveau Patrice**

NIGEND : 161 326

NLS : 8 018 375

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 novembre 2017.

*Le général, commandant la région  
de gendarmerie du Centre-Val de Loire,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale du Loiret,*  
P. SEGURA